

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère

Date :	5 décembre 2024
Heure :	19h00 – 19h40
Lieu :	Auberge de la Couronne, Enney
Rédaction :	Karine Favre
Distribution :	aux organes de l'association et aux autorités

Présences :

Présidence Membres du comité	M. Eric Barras	Bas-Intyamon	✓
	M. Philippe Baeriswyl, vice-président	Crésuz	excusé
	M. Eric Barras	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Maverik Frossard	Val-de-Charmey	✓
	M. Nicolas Haymoz	Haut-Intyamon	✓
	M. Daniel Mooser	Jaun	✓
	M. Nicolas Pasquier	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Jean-François Pasquier	Gruyères	excusé
	M. Lionel Pasquier	Le Pâquier	✓
	M. Daniel Raboud	Grandvillard	excusé
	M. Robert Ruffieux	Botterens	✓
	M. Boris Sprenger	Broc	✓
Commission financière	M. Marc Beaud	Haut-Intyamon	✓
	M. Jérémie Brunshawig	Bulle	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	excusée
	M. Jochen Mooser	Jaun	✓
	M. Sébastien Murith	Broc	excusé
Délégué·e·s des communes- membres	M. Charles Rime	Bas-Intyamon	✓
	M. Dominique Macheret	Botterens	✓
	M. Denis Rime	Broc	✓
	M. Jérôme Tornare	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Cédric Bertschy	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Jean-François Suys	Crésuz	✓
	M. Edouard Raboud	Grandvillard	✓
	Mme Catherine Bussard	Gruyères	✓
	Mme Karine Beaud-Ropraz	Haut-Intyamon	✓
	M. Jochen Mooser	Jaun	✓
	Mme Erika Morand	Le Pâquier	✓
	M. Pascal Niquille	Val-de-Charmey	✓
Personnel	Mme Karine Favre	Broc, secrétariat-finances	✓
	M. Marcos Diaz	Le Pâquier, chef d'exploitation	✓
Autorités	M. Charles Bailat, Sen	Responsable BV Haute-Sarine	✓
	M. Olivier Pompini, SEn	Responsable BV Jogne	✓
Presse	Mme Angie Dafflon	Journal La Gruyère	✓

Ordre du jour :

- 1 Validation des décisions prises en assemblée constitutive du 27 mars 2024
- 2 Budget 2025
- 3 Règlement des finances : présentation et approbation
- 4 Contrat de reprise et d'engagement : présentation et approbation
- 5 Désignation de l'organe de révision sur proposition de la commission financière
- 6 Informations sur l'avancement des études d'agrandissement de la STEP de Broc et de la conduite de liaison
- 7 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

* * * * *

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, MM. Baeriswyl, Pasquier et Raboud du comité, tous quatre retenus par d'autres obligations, ainsi que Mme Kilchoer et M. Murith, membres de la commission financière. Il donne la parole à M. Charles Rime, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Bas-Intyamou offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 22 novembre 2024, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 47.

Les délégués présents représentent 12 communes-membres et 20 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 11 voix, selon répartition ci-dessous :

Bas-Intyamou	2 voix	Châtel-sur-Montsalvens	1 voix	Haut-Intyamou	2 voix
Botterens	1 voix	Crésuz	1 voix	Jaun	1 voix
Broc	2 voix	Grandvillard	1 voix	Le Pâquier	1 voix
Bulle (Tour-de-Trême)	4 voix	Gruyères	2 voix	Val de Charmey	2 voix

M. Barras nomme Mme Beaud-Ropraz de Haut-Intyamou, comme scrutatrice. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

* * * * *

1 Validation des décisions prises en assemblée constitutive du 27 mars 2024

- Le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 27 mars 2024 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.
- Comme annoncé par courriel, le 31 mai 2024, la première assemblée ordinaire de l'ABVH, prévue le 5 juin 2024 a dû être reportée, en raison d'un vice de procédure. Un message explicatif avait été adressé à tous les protagonistes pour expliquer la raison de ce report (voir message en fin de procès-verbal).
- La création de l'ABVH a été consentie par le Conseil d'Etat (CE), lors de sa séance du 10 septembre 2024 durant laquelle il a approuvé les statuts, puis l'association a obtenu la personnalité juridique par parution de la décision du CE dans la Feuille officielle du 27 septembre 2024. Aucun recours n'a été déposé.
- Ainsi, les délégué·e·s doivent, en préambule à toute autre action, valider toutes les décisions prises lors de l'assemblée constitutive du 27 mars dernier.

Le procès-verbal et toutes les décisions prises lors de la séance du 27 mars 2024, à savoir :

- Approbation des statuts
- Election du président et du vice-président de l'assemblée
- Election des membres du comité et nomination de la secrétaire
- Election des membres de la commission financière

est approuvé, sans remarque, à l'unanimité.

Cette procédure valide les décisions du 27 mars 2024.

2 Budget 2025

M. Barras informe qu'il s'agit bien du premier budget de l'association. Pour l'instant, les frais sont relativement restreints et concernent les commissions qui doivent se réunir. Il s'agit essentiellement de tâches administratives.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres. Les explications sont disponibles dans le rapport sur le budget, qui est joint au présent procès-verbal.

Budget de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges	88'825.00
Produits d'exploitations	<u>./. 0.00</u>
Résultat opérationnel	<u>88'825.00</u>
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	<u>CHF 88'825.00</u>

Budget des investissements

Crédit d'engagement global pour avant-projet de transformation de la STEP de Broc et conduite de liaison entre Charmey et Broc	300'000.00
Un investissement est proposé à l'aval de l'assemblée (voir message en fin de procès-verbal)	
Total du budget des investissements 2025	<u>300'000.00</u>

Rapport de la commission financière

Suite à la présentation des budgets 2025, l'avis de la commission financière est sollicité. Cette dernière, par le biais de son président, M. Jérémie Brunschwig, fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter les budgets tels que présentés.

Le président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

Suite à cette présentation, M. le président soumet de manière séparée les budgets 2025 au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés.

M. Barras remercie les délégués de leur confiance.

3 Règlement des finances : présentation et approbation

M. le Président délivre le message du comité :

- Le règlement proposé est basé sur celui de l'AICG.
- Il a déjà été soumis au préavis du SCom
- Les valeurs retenues sont les suivantes :
 - Limite d'activation des investissements : 80'000.--
 - Compétence financière du comité : 50'000.--
 - Seuils de dépassement pour les crédits additionnels : 10 % maximum 50'000.--
 - Seuils de dépassement pour les crédits supplémentaires : 20 % maximum 25'000.--

Rapport de la commission financière

Suite à la présentation du règlement des finances, l'avis de la commission financière est sollicité. Cette dernière fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter le règlement des finances tel que présenté. Le président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

L'assemblée des délégué-e-s adopte le règlement des finances à l'unanimité tel que présenté.

M. le Président rappelle que cette décision est soumise au référendum facultatif. L'information paraîtra dans la feuille officielle n° 50/2024.

4 Contrat de reprise et d'engagement : présentation et approbation

- En 2023, les délégué-e-s de l'AICG et de l'AECE ont accepté la convention de planification en vue de la création de la nouvelle association.
- L'ABVH a été officiellement créée en septembre 2024.
- Les aspects de la dissolution des associations existantes doivent aussi être réglés, ce qui est le cas avec le contrat de reprise et d'engagement proposé.
- Les délégué-e-s de l'AECE ont accepté ce contrat, lors de leur assemblée du 26.11.2024 et ceux de l'AICG lors de l'assemblée du 27.11.2024.

L'assemblée des délégué-e-s accepte le contrat de reprise et d'engagement tel que rédigé, à l'unanimité.

5 Désignation de l'organe de révision sur proposition de la commission financière

- Six offres demandées en concertation avec la ComFin, quatre offres reçues :

FIDUCIAIRE	MONTANT DE L'OFFRE	PRIX À L'HEURE	NOMBRE D'HEURES ESTIMATIF
FIDUCIAIRE CUENNET SÀRL	2'000.-	Aide-compt. 120.- Réviseur agréé 150.-	12 heures
FIDUCIAIRE DE LA TOUR SA	Pas d'honoraires forfaitaires	Aide-compt. 150.- à 180.-/h Comptable 220.- à 250.- Réviseur agréé dès 300.-	
FIDUCIAIRE RUFFIEUX SA	3'500.-	Aide-réviseur 120.- Expert réviseur 180.- à 200.-	16 heures
FIDUCONSULT	3'500.-	Réviseur agréé 140.- Expert réviseur 200.-	6 heures 16 heures

Rapport de la commission financière

En concertation avec le comité, la ComFin propose de retenir l'offre la moins onéreuse, car les comptes pour les années à venir seront assez simples.

Le président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

L'assemblée des délégué-e-s accepte de confier le mandat de révision des comptes 2025 à 2027 au bureau Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, à l'unanimité

6 Informations sur l'avancement des études d'agrandissement de la STEP de Broc et de la conduite de liaison

Le président explique que les mandataires n'ont pas été invités, car le projet n'a pas fondamentalement changé, même si bien quelques heures ont déjà été consacrées à ces projets. L'AICG, détentrice de la STEP de Broc, s'est engagée à agrandir et moderniser ses installations d'épuration, afin de pouvoir accueillir et traiter les eaux provenant de la station d'épuration de Charmey (AECE) au travers d'un nouveau collecteur reliant ces deux stations d'épuration.

Le président livre quelques informations sur l'avancement de ce projet :

- Selon la Direction du développement territorial, des Infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ce projet est majeur pour l'épuration des eaux en Gruyère. Bien que le droit fédéral prévoie qu'une installation « imposée par sa destination » puisse être réalisée dans l'ERE si elle sert des intérêts publics, il est toutefois nécessaire d'en minimiser l'impact de manière optimale, c'est pourquoi des variantes de projets ont dû être développées avec une localisation hors ERE.
- Après deux rondes de discussions techniques, des variantes ont été soumises au SE. Au final, le comité de direction a décidé de suivre l'avis du bureau RWB et l'a mandaté pour modifier l'avant-projet. En effet, par soucis d'économie à long terme au niveau de l'exploitation (notamment la consommation électrique, mais aussi les charges de personnel et de produits chimiques), le comité avait demandé au bureau d'ingénieurs de préparer un avant-projet pour une installation d'épuration par « boues activées classique » (système actuel). Suite aux demandes péremptoires du SE de sortir les installations de l'ERE, un mandat complémentaire a été attribué à RWB pour préparer un avant-projet pour une installation d'épuration par « boues activées avec lits bactériens intégrés (IFAS) ».

Suite aux discussions évoquées ci-dessus, le planning envisagé a pris un peu de retard. Le nouveau planning prévoit une publication officielle du marché en mars 2025 et une votation du crédit d'étude à l'assemblée d'automne 2025.

Hormis la problématique de l'ERE, différentes questions se sont posées au fur et à mesure de l'étude :

- Panneaux photovoltaïques et turbinage de l'eau arrivant de Charmey, pour tenter de minimiser les charges d'électricité
- Laveur de sable (pour correspondre aux nouvelles normes)
- Teneur en phosphore dans les rejets au milieu récepteur
- Cotes des crues et protection contre les dangers naturels (inondations)
- Réhabilitation des ouvrages existants. Les locaux doivent être transformés, agrandis, ... pour s'adapter et éviter des problèmes futurs
- Commission de bâtisse, commissions de projet et commission de gestion.

6.1 Conduite de liaison

- La collaboration avec EauSud SA est bonne et des synergies peuvent être envisagées.
- Le tracé est défini, mais des défis techniques sont envisagés, notamment le passage du Rio du Motélon, les zones de glissement de terrain et les zones boisées.
- Un appel d'offres a permis de trouver le bureau d'ingénieur capable de réaliser l'étude d'avant-projet pour la réalisation de la canalisation reliant Charmey à Broc (en collaboration avec EauSud SA). Il s'agit du bureau SD Ingénierie.

A l'issue de ces quelques informations, M. le président ouvre la discussion :

- M. Macheret demande s'il est prévu de mettre des batteries avec les panneaux solaires ? – M. Barras lui répond qu'il n'est pas prévu de poser des batteries, car il y a plusieurs sources d'énergie (turbinage, CCF, panneaux). Il s'agira de régler les apports de ces différentes sources sur 24 heures.
- Mme Bussard demande si ce sont bien les eaux usées qui seront turbinées, ce qui est confirmé par le président, sur le modèle de ce qui se fait déjà en Valais.

7 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

7.1 Prochaine assemblée des délégué·e·s

La prochaine assemblée ordinaire des délégué·e·s de l'ABVH est prévue le jeudi 8 mai 2025 à 19h00 à Botterens.

M. Barras ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie tous les participants et le comité pour tout le travail accompli et à venir au sein des différentes commissions. Il souhaite un bel hiver à toutes et tous.

Broc, le 6 décembre 2024

Association du Bassin Versant Haute-Gruyère - ABVH


Eric Barras
Président


Karine Favre
Secrétaire

Message

Aux délégué·e·s de l'ABVH concernant l'annulation de l'assemblée ordinaire prévue le 5 juin 2024

Avant-propos

Le 27 mars 2024, à Broc, a été approuvée la constitution de la nouvelle association ABVH par les délégué·e·s présent·e·s des communes-membres. Les statuts - préalablement approuvés par les assemblées communales, respectivement les conseils généraux - ont été formellement validés.

Législation

Selon la loi sur les communes – à laquelle les associations de communes doivent également se référer – une nouvelle association est constituée après que les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat.

Planification

Ainsi, la planification aurait dû être la suivante :

1. Approbation des statuts par les douze communes-membres : ceci a été réglé durant l'automne 2023, par approbations des législatifs (assemblées communales et conseils généraux)
2. Envoi des statuts à la DIAF pour circulation au sein des services et acceptation par le Conseil d'Etat (en effet la constitution d'une association de communes nécessite l'approbation du CE et pas uniquement la Direction concernée). Elle acquiert ainsi la personnalité juridique et peut formellement adopter des règlements, budgets, etc ...
3. Assemblée constitutive (telle que réalisée le 27 mars 2024)

Au vu des éléments ci-dessus, dans notre volonté de faire avancer ce projet sans délai, nous avons "mis la charrue avant les bœufs", mais notre dynamique n'est pas conforme à la procédure.

Conséquences¹

L'ABVH n'est pas encore valablement constituée et donc pas apte à prendre des décisions (budget, clé de répartition, règlement des finances, organe de révision, etc ...)

L'assemblée prévue le 5 juin 2024 est reportée. Une nouvelle assemblée sera convoquée à l'automne pour validation du budget 2025 et des autres points évoqués ci-dessus. Dans l'intervalle, les frais engagés pour la mise en œuvre de l'ABVH sont supportés par les associations existantes (AECE et AICG).

En préambule de la première assemblée qui sera à nouveau convoquée, les personnes déjà élues lors de l'assemblée du 27 mars 2024 (assemblée, comité, commission financière) devront être confirmées dans leurs fonctions.

31.05.2024/kf

¹ Ces éléments ressortent d'une discussion entre Karine Favre, secrétaire, et M. Michel Riedo, juriste au SCom, suite à l'envoi du Règlement des finances pour avis préalable. L'idée de base était de transmettre ensemble les statuts et le règlement approuvés par les délégué·e·s, pour ratification, mais ces étapes doivent être différenciées.

Message

Aux délégué·e·s de l'ABVH concernant une demande de crédit d'engagement global

Avant-propos

Le 27 septembre 2024, l'ABVH a officiellement acquis la personnalité morale de droit public. Comme clairement défini dans ses statuts, le but principal de l'ABVH est l'évacuation et l'épuration des eaux usées du bassin versant Haute-Gruyère. Ainsi, des bureaux d'ingénieurs ont été mandatés pour établir des avant-projets afin de réaliser les travaux nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Investissements

Les travaux sont divisés en deux lots distincts :

Lot 1 : transformation de la STEP de Broc, transformation de la STEP de Charmey (hors démantèlement) et turbinage

Lot 2 : construction de la conduite de liaison et démantèlement de la STEP de Charmey.

Lot 1

Réunis en assemblée, le 11 mai 2023, les délégué·e·s de l'AICG ont approuvés un investissement de CHF 165'000.00 pour débiter les études d'avant-projet pour l'agrandissement de la STEP de Broc. Il avait été convenu que l'ABVH reprendrait cet investissement à son compte dès sa création. L'avant-projet a été réalisé par le bureau RWB qui, à la demande du Service de l'Environnement, a dû réaliser des analyses de variantes complémentaires. De plus, le bureau a aussi relevé que des travaux d'interface sont nécessaires pour adapter certaines installations existantes. C'est pourquoi la demande de crédit d'engagement est portée à CHF 200'000.00.

Lot 2

Dans un souci de synergie, l'ABVH, par l'entremise de l'AECE, s'est associée à EauSud SA pour réaliser certains tronçons de la conduite qui reliera la STEP de Charmey à celle de Broc. EauSud SA ayant avancé sur le projet, l'ABVH doit prévoir une participation financière pour, notamment, des études géologiques et d'impact et pour amener le projet jusqu'à sa mise à l'enquête, soit un montant de CHF 100'000.00.

Décision

Tenant compte de ce qui précède, le comité de l'ABVH soumet à l'assemblée des délégués la demande de crédit de CHF 300'000.00 HT pour la rédaction du cahier des charges complet de l'avant-projet, ainsi que pour les études nécessaires à la conduite de liaison.

Le financement sera assuré par un emprunt bancaire. Les amortissements ne débuteront qu'à la fin des travaux.

La répartition des frais financiers entre les communes sera effectuée conformément aux art. 28 et 29 des statuts de l'ABVH.

13.11.2024/kf

Rapport sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2025

Le comité de l'ABVH prévoit, pour l'année 2025, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant total de **CHF 88'825.00** et de **CHF 300'000.-** pour le budget des investissements.

Budget du compte de résultats :

Classification fonctionnelle : 7201

Charges	92'525
Participations de tiers (retenues sociales sur salaires)	./.
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	3'700
	<u>88'825</u>

BUDGET DE RESULTAT 2025				
Classification fonctionnelle : 7201 En francs	Comptes	Budget 2024	Budget 2025	Explications
EXPLOITATION				
1 Charges de personnel et comité *	-	-	53'725.00	Salaires, vacations, ch. sociales, formation, ... (./. retenues sociales)
2 Achats	-	-	3'300.00	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3 Energies	-	-	-	Electricité, eau, mazout
4 Produits chimiques	-	-	-	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5 Entretien	-	-	-	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6 Transport et élimination	-	-	-	Déchets, sable, boues
7 Prestations de tiers	-	-	16'000.00	Analyses, révision, Hébergements, Clé, Cadastre, Formation
8 Assurances	-	-	2'000.00	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9 Divers	-	-	3'800.00	KM, cadeaux, divers
10 Annuité *	-	-	10'000.00	Intérêts, amortissements
11 Taxe micropolluants	-	-	-	Selon STATPOP
Charges brutes	-	-	88'825.00	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
12 Revenus des biens	-	-	-	Loyers (Sanima) yc charges / Local toxiques
13 Travaux pour des tiers	-	-	-	AECE, WC mobiles, fosses septiques, cadastre
14 Vente d'électricité	-	-	-	Production du CCF (surplus)
15 Autres recettes	-	-	-	Péréquation transports
Produits	-	-	-	
Charges nettes	-	-	88'825.00	Participation des communes au pro rata de la clé de répartition
Résultat opérationnel	-	-	88'825.00	
16 Charges et produits extraordinaires	-	-	-	
Budget à répartir selon la clé	-	-	88'825.00	
Evolution Comptes / Budget				
Evolution Budget / Budget				

* Charges nettes

En charges :

Charges de personnel et comité (53'725.-)

Pour cette première année de fonctionnement, les charges de personnel représentent essentiellement des travaux administratifs (rédaction de règlement, procès-verbaux, lettres, etc...). Les tâches du personnel d'exploitation consistent à accompagner le mandataire pour fournir toutes informations utiles en vue de la réhabilitation de la STEP, alors que des indemnités sont prévues pour le comité de direction qui se réunit environ une fois par mois, ainsi que pour les différentes commissions (- de bâtisse, - de projet, etc...).

Achats (1'300.-)

Les achats sont constitués de matériel administratif (papier à en-tête, enveloppes, tampons, etc).

Energies

néant

Produits chimiques

néant

Entretien

néant

Transport et élimination

néant

Prestations de tiers (18'000.-)

Les prestations de tiers sont constituées des charges de téléphone, d'hébergement, de planification, de réalisation du site internet, de cotisations à des associations faïtières, de frais d'étude pour la clé de répartition, ainsi que pour la communication (avancement du projet).

Assurances (2'000.-)

Des contrats d'assurance en responsabilité civile et de protection juridique seront conclus.

Divers (3'800.-)

Quelques montants sont prévus pour des défraiements, notamment en cas de visites dans d'autres STEP.

Annuité (10'000.-)

Un emprunt sera effectué auprès d'un acteur financier, pour le paiement de l'avant-projet d'étude.

Taxe sur les micropolluants

néant

En produits :

Aucun produit n'est prévu pour l'année en cours.

Budget des investissements

<u>Conduite de raccordement</u> : étude d'avant-projet (participation AECE)	100'000.00
<u>Bâtiments</u> : réhabilitation de la STEP - Étude d'avant-projet	200'000.00
Investissement accepté par l'assemblée de l'AICG du 11.05.2023 (CHF 165'000.00 / Ce montant est repris par l'ABVH)	
Budget global des investissements	300'000.00